Armement. MBDA continue d'accélérer la production des missiles Aster

Category: 2020-2030, Actualités, Armement

19 août 2025



- MBDA a livré, à travers l'OCCAr (Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement), un premier lot de munitions Aster ayant bénéficié des mesures d'accélération mises en place dans le cadre de la montée en puissance de la production.
- Cette première livraison intervient moins de deux ans et demi après la signature du contrat avec l'OCCAr, qui vise notamment à renforcer les capacités de défense anti-aérienne de la France et de l'Italie, et cinq mois après le contrat supplémentaire pour compléter les stocks et accélérer la production des missiles Aster, y compris pour le Royaume-Uni.
- Cette livraison constitue une première étape vers les objectifs de réduction des délais de production annoncés. Elle témoigne des investissements réalisés par MBDA et ses partenaires industriels pour répondre aux besoins de ses clients et renforcer la résilience de l'Europe face aux nouvelles menaces.

Le 23 juillet 2025, MBDA a livré, **en moins de deux ans et demi**, le premier lot de missiles *Aster*, commandés en décembre 2022 dans le cadre d'une acquisition conjointe pilotée par l'OCCAr auprès d'Eurosam, le GIE franco-italien de MBDA et Thales. Cette acquisition, lancée en coopération entre la France et l'Italie et complétée par une nouvelle commande en février 2025, vise à renforcer les systèmes de défense anti-aérienne des pays européens avec la production de près de **1 000 missiles** *Aster* pour les forces armées de l'Italie, du Royaume-Uni et de la France.

La production accélérée de ces missiles est une première étape vers les objectifs de réduction des délais de production annoncés. Elle résulte des investissements conséquents de MBDA ainsi que des actions mises en place par le Groupe avec ses clients et ses partenaires afin de

répondre aux enjeux de montée en puissance de la production. Elle confirme la capacité de MBDA à tenir ses engagements pour **réduire de plus de deux fois le cycle de production des missiles** *Aster* en 2026, par rapport à 2022, et de livrer 5 fois plus de missiles *Aster* qu'initialement prévu en 2025.

Eric Béranger, CEO de MBDA, a déclaré: « La livraison des premiers missiles ASTER qui ont bénéficié de délais de production significativement réduits est un succès pour l'ensemble des équipes de MBDA, que je remercie pour leurs efforts continus, ses partenaires industriels et les acteurs étatiques impliqués. C'est une preuve de notre engagement aux côtés de nos clients pour assurer la montée en puissance de notre outil industriel et le renforcement de la base industrielle et technologique de défense. Cette accélération permet aux forces armées françaises, italiennes et britanniques de disposer de systèmes de défense antiaérienne essentiels pour protéger le ciel européen, comme le montre l'utilisation de l'Aster en Mer Rouge et en Ukraine, et d'accroître les capacités de défense de l'OTAN. »

Initiées dès 2024 par MBDA, ces mesures ont été formalisées en février 2025 à travers une commande de missiles *Aster* supplémentaires pour la France, l'Italie et le Royaume-Uni et l'accélération de la livraison des missiles déjà commandés. Elles reposent sur les efforts d'anticipation de MBDA, à travers des investissements dans l'outil de production, notamment sur les sites de Bourges et Selles-Saint-Denis en France et de Fusaro en Italie, des recrutements significatifs, la constitution de stocks de matière première et de composants, ainsi que l'accompagnement de toute la chaîne de valeur en Europe.

Entre 2023 et 2025, **MBDA aura ainsi doublé la production de missiles neufs pour l'ensemble du Groupe et continuera à investir, entre 2025 et 2029, 2,4 Md€** pour assurer la montée en puissance de la production dans les prochaines années.

Site MBDA 30 juillet 2025

A propos de MBDA

MBDA est un groupe européen multinational unique, un leader mondial dans le domaine des systèmes d'armes complexes, jouant un rôle clé dans la protection des nations. Créé dans un esprit de coopération internationale, MBDA et ses plus de 18 000+ collaborateurs travaillent ensemble dans l'objectif de soutenir la souveraineté nationale de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne et du Royaume-Uni, ainsi que des pays alliés dans le monde entier. En tant qu'accélérateur d'innovation, MBDA est le seul groupe européen capable de concevoir et de fabriquer des armes complexes pour répondre à toutes les exigences opérationnelles, actuelles et futures, des trois forces armées (Terre, Mer et Air). MBDA est détenu par Airbus (37,5 %), BAE Systems (37,5 %) et Leonardo (25 %).

Source photo: MBDA

Espace : Cinq satellites d'observation en orbite grâce la fusée Vega-C

Category: 2020-2030,2030-2040, Actualités

19 août 2025



« Bravo aux équipes ! » Mission réussie pour la fusée Vega-C qui place cinq satellites d'observation en orbite

A Kourou, la petite fusée européenne Vega-C a décollé dans la nuit de vendredi à samedi pour un vol important pour l'Europe spatiale. Un succès pour le CNES. Un nouveau vol $d'Ariane\ 6$ doit avoir lieu en août.

Mission réussie. L'opération était importante, à la fois pour l'accès européen à l'espace et pour la capacité d'observation des scientifiques et militaires du Vieux Continent. Le petit lanceur européen *Vega-C* a décollé vendredi soir à l'horaire prévu, à 23 h 03 heure locale (02 h 03 GMT), depuis le centre spatial de Kourou en Guyane française.

Peu après, la mise en orbite à deux hauteurs différentes des cinq satellites logés dans la fusée a été accomplie. Celle du satellite MicroCarb, devant cartographier les puits de CO_2 présents sur Terre pour le Centre national d'études spatiales (CNES). Et celle des quatre satellites CO3D lancés pour le compte d'Airbus Defense and Space et du CNES.

« Un tir très important pour la France »

Cette dernière, une constellation est destinée à fournir une cartographie du globe en trois dimensions et en haute résolution, doit avoir une durée de vie d'environ huit ans.

C'était « un tir très important pour la France, soulignait jeudi Lionel Suchet, le directeur général délégué du CNES. Ces cinq satellites de petite taille sont super-innovants, ils offrent des performances jamais égalées dans l'univers des petits satellites à bas coût. »

Il s'agit du troisième lancement de l'année depuis le centre spatial guyanais, et le deuxième lancement de *Vega C*. Un prochain lancement, avec le lanceur *Ariane 6*, est prévu courant août, a priori le 12, pour envoyer en orbite les deux premiers satellites de météorologie de la dernière génération *MetOp*, qui comprendra trois paires de satellites embarquant chacun des instruments particuliers et sophistiqués.

Les Echos 27 juillet 2025

Source photo : Ciel et Espace

Rapport de l'Assemblée nationale : Forte augmentation des menaces contre les BITD

Category: 2020-2030, Actualités, Global, Renseignement

19 août 2025



N° 1757

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 juillet 2025.

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

en application de l'article 146 du Règlement

PAR LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

sur la guerre économique

ET PRÉSENTÉ PAR

M. Christophe Plassard, rapporteur spécial

La base industrielle et technologique de défense (BITD) confrontée à un niveau de menace élevé

Un rapport de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale souligne l'augmentation forte des menaces contre la base industrielle et technologique de défense, touchant surtout les PME, via espionnage, cyberattaques ou prises de contrôle capitalistiques. L'objectif est de protéger les actifs stratégiques et préserver la souveraineté industrielle et technologique de la France et de l'Europe.

La menace s'intensifie. Le nombre d'atteintes caractérisées contre des entités de la BITD ou des organismes de recherche de défense se situe entre 500 et 550 par an. On compte par

ailleurs 750 à 800 alertes de sécurité économique chaque année contre des entreprises ou des actifs stratégiques, soit plus du double de 2020 [11].

80 % des atteintes visent les PME. Nos compétiteurs stratégiques tentent d'attaquer les grands groupes et de paralyser nos chaînes de valeur en visant les sous-traitants qui ont de moindres capacités à se défendre.

Les menaces sont de plus en plus protéiformes. Si les atteintes physiques (vols, intrusions non autorisées, sabotages) et les atteintes humaines (espionnage stratégique, économique et technologique) restent importantes, elles s'accompagnent de menaces informatiques, juridiques (*lawfare*), capitalistiques et informationnelles.

Les menaces viennent de tous nos compétiteurs stratégiques. Les ingérences étrangères les plus graves proviennent naturellement de la Russie et de la Chine ainsi que d'autres pays dont l'industrie de défense est concurrente de la nôtre, mais certaines proviennent aussi de pays qui sont nos alliés sur le plan géostratégique, en tête desquels les États-Unis.

● Les services de l'État ont renforcé les moyens qu'ils consacrent à l'intelligence économique et se sont réorganisés afin de mieux assurer leurs missions de sécurité et de promotion économiques.

La **direction générale de l'armement** (DGA) exerce depuis longtemps une compétence en matière d'intelligence économique et de protection des entreprises de la BITD. La création d'une direction de l'industrie de défense, actée en 2024, a renforcé la concentration des moyens alloués par le ministère des armées à ces sujets, avec une trentaine de créations de postes et de nouveaux leviers d'action (bureau cyber, campus OSINT, posture plus offensive).

Le **service de l'information stratégique et de la sécurité économiques** (SISSÉ), qui pilote et coordonne au niveau interministériel la protection des entreprises, technologies et organismes de recherche stratégiques, est monté en puissance depuis 2020 et a pris une ampleur à la mesure des enjeux de sécurité économique. Ses effectifs ont augmenté de 24 ETP en 2016 à 32 ETP en 2025, auxquels s'ajoutent 24 délégués régionaux.

Les **services de renseignement**, en particulier la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (**DRSD**) et la direction générale de la sécurité extérieure (**DGSE**) pour ce qui concerne la BITD, sont aussi plus actifs. La stratégie nationale du renseignement de 2019 compte la défense et la promotion de nos intérêts économiques et industriels parmi les enjeux prioritaires. Les moyens alloués à la contre-ingérence économique tendent à rattraper ceux prévus pour la lutte contre le terrorisme.

• Plusieurs dispositifs de sécurité économique ont été renforcés pour accroître les moyens d'action de l'État.

Le **contrôle des investissements étrangers en France** (IEF) a été **modernisé**, avec un élargissement de la liste des investissements soumis à autorisation, une extension des secteurs et des technologies considérés comme stratégiques et un durcissement des sanctions. S'il est essentiel de maintenir l'attractivité économique de la France, les flux de capitaux étrangers au sein de la BITD doivent rester maîtrisés. Lorsque des intérêts nationaux sont en jeu, la DGA négocie avec les investisseurs étrangers une lettre d'engagement destinée à éviter le pillage, la

vente à la découpe, la sortie des centres de R&D du territoire national voire à mettre sous cloche les activités stratégiques. Pas moins de **deux cents lettres d'engagement** sont actives, dont la DGA assure un suivi strict, assorti de pénalités si elles ne sont pas respectées. Seules deux marges de progression ont pu être identifiées par le rapporteur spécial : mieux anticiper la sortie des fonds d'investissement et développer la pratique des *proxy boards* pour renforcer le suivi des engagements imposés aux investisseurs étrangers.

Recommandation n° 1 : Dans le cadre du contrôle des investissements étrangers en France, mieux anticiper la sortie des fonds d'investissement.

Recommandation n° 2 : Dans le cadre du contrôle des investissements étrangers en France, généraliser la pratique du conseil d'administration alternatif (*proxy board*) pour renforcer le suivi des engagements imposés aux investisseurs étrangers.

La loi de blocage du 26 juillet 1968 a été réactivée. Elle interdit à toute personne physique de nationalité française de communiquer à des autorités publiques étrangères des renseignements de nature à porter atteinte à la souveraineté de la France. Elle interdit aussi à toute personne de demander de tels renseignements dans le cadre de procédures judiciaires ou administratives étrangères. Les modalités d'application du dispositif ont été précisées au niveau réglementaire, avec le SISSÉ désigné en tant que guichet unique. Longtemps inappliquée, la loi est devenue crédible et confère désormais une réelle protection aux entreprises et personnes subissant des demandes d'information abusives de la part d'autorités étrangères. Le nombre de saisines a été multiplié par cinq par rapport à la période antérieure. Le rapporteur spécial salue l'action des services de l'État, qui sont parvenus à redonner à un outil ancien une utilité réelle. Il relève toutefois la faiblesse des sanctions encourues et recommande d'alourdir le montant des amendes.

Recommandation n° 3 : Alourdir le montant des amendes pouvant être prononcées en cas de méconnaissance de la loi de blocage.

Les moyens consacrés à la **cybersécurité** des entreprises ont également été renforcés, à la fois au niveau de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour les groupes les plus stratégiques et de la DRSD pour les PME de la BITD. La DGA a mis place un référentiel de maturité cyber, afin d'aider les entreprises à élever leur niveau de protection, ainsi qu'une prise en charge partielle des frais de cybersécurisation.

• Un cadre juridique national complet et efficace, qui appelle peu d'évolutions législatives ou réglementaires, mais des moyens budgétaires et humains supplémentaires.

Augmenter les moyens des services de l'État chargés de protéger et de soutenir les actifs stratégiques permettrait de renforcer leurs moyens d'action et d'améliorer encore leur coordination.

Recommandation n° 4 : Augmenter les moyens humains et budgétaires alloués aux services de l'État chargés de la protection des actifs stratégiques.

En outre, le rapporteur spécial estime nécessaire d'ouvrir une réflexion sur la possibilité de réaliser des enquêtes administratives et de délivrer des avis de sécurité pour des personnes

souhaitant travailler dans la BITD préalablement à leur recrutement. Une telle possibilité permettrait de constituer un vivier de personnes autorisées ou habilitées dans lequel les entreprises de l'industrie de défense pourraient rapidement trouver la main-d'œuvre dont elles ont besoin, pour couvrir des besoins de recrutement urgents ou temporaires. Cela supposerait d'accélérer la hausse des moyens de la DRSD.

Recommandation n° 5 : Renforcer les moyens budgétaires et humains alloués aux services d'enquête de la DRSD, et envisager un nouveau cadre juridique autorisant la constitution d'un vivier de travailleurs autorisés ou habilités à la disposition des entreprises de la BITD en cas de recrutements urgents ou temporaires.

Les actions de sensibilisation aux risques et aux bonnes pratiques doivent se poursuivre et s'amplifier. Les organismes de recherche, en particulier, présentent des vulnérabilités qui peuvent en faire des cibles pour nos compétiteurs. Les étudiants des écoles d'ingénieurs sous la tutelle du ministère des armées gagneraient aussi à être davantage sensibilisés aux enjeux de la guerre économique.

Recommandation n° 6 : Renforcer la sensibilisation des étudiants des écoles d'ingénieurs sous la tutelle du ministère des armées aux enjeux de la guerre économique.

Afin de renforcer la protection des connaissances et savoir-faire stratégiques dans les entreprises et les organismes de recherche, le rapporteur propose de rendre le cadre réglementaire relatif à la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) plus contraignant, en imposant aux entreprises et organismes de recherche les plus critiques de recourir au dispositif, aujourd'hui facultatif.

Recommandation n° 7 : Rendre le cadre relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation plus contraignant, notamment pour les entreprises et les organismes de recherche les plus critiques, en renforçant les dispositifs d'accompagnement.

Une évolution progressive de nos outils de télécommunications et messagerie ainsi que de nos moyens de stockage numérique vers des solutions souveraines et sécurisées est possible. Les acteurs français, qui existent et qui constituent une alternative crédible, ne pourront se développer et acquérir une taille critique que s'ils reçoivent des commandes. Un certain degré de contrainte paraît nécessaire, pour imposer aux entreprises, y compris celle de la BITD, d'utiliser des solutions françaises ou européennes, et d'éviter de recourir à certains prestataires lorsqu'il existe une incertitude sur le stockage des données. Au delà de la seule question de la BITD, le rapporteur spécial estime en outre que les élus de la Nation ont un devoir d'exemplarité dans l'utilisation d'outils numériques sécurisés.

Recommandation n° 8 : Imposer progressivement aux entreprises de la BITD un très haut niveau de protection des données, impliquant le stockage de données sensibles sur des serveurs situés en France ou sur le territoire de l'Union européenne.

Longtemps naïve, l'Union européenne semble progressivement prendre conscience de la nécessité de se défendre elle-même. Sous l'impulsion de la France, l'Union européenne s'est dotée d'outils destinés à renforcer et harmoniser le contrôle des investissements des étrangers. Ce système comporte encore des lacunes, mais la Commission européenne a initié une révision du règlement en vigueur.

La meilleure manière de contrer certaines normes étrangères à portée extraterritoriale dont se servent certains de nos compétiteurs pour atteindre nos entreprises est d'adopter des réglementations équivalentes pour pouvoir les opposer aux autorités étrangères. À cet égard, le rapporteur spécial estime que la loi de blocage du 26 juillet 1968 a fait ses preuves au niveau national et gagnerait à trouver une équivalence au niveau européen.

Recommandation n° 9 : Sur le modèle de la loi de blocage du 26 juillet 1968, adopter un règlement de blocage au niveau de l'Union européenne.

Dans la même perspective, la création d'un label de type « Itar » au niveau européen permettrait aux États membres de l'Union européenne – qui constitueraient collectivement une masse critique suffisante – de s'opposer à certaines demandes abusives des autorités américaines vis-à-vis de leurs entreprises stratégiques, voire de réaliser des contrôles similaires auprès d'entreprises ou d'investisseurs étrangers.

Recommandation n° 10 : Mettre en place un label de type « Itar » au niveau de l'Union européenne.

● Face aux difficultés de financement des PME de la BITD, qui perdurent, la nécessité de trouver de nouvelles sources financement innovantes.

Malgré un contexte de plus en plus favorable au financement de l'industrie de défense, au niveau national, dans la continuité de la conférence du 20 mars 2025, comme au niveau européen, un certain nombre de PME auditionnées par le rapporteur spécial ont encore récemment rencontré des refus de financement en raison de leur appartenance au secteur de la défense.

Il est tout d'abord nécessaire de réserver les financements européens, en particulier ceux du programme EDIP, aux matériels européens, développés et produits par des entreprises européennes sur le sol européen, afin qu'ils puissent être utilisés, maintenus en condition opérationnelle et modifiées par les armées sans restriction de la part d'un pays tiers.

Recommandation n° 11 : Dans le cadre du programme européen d'investissement dans la défense (EDIP), réserver les financements européens aux matériels européens – composés d'au moins 65 % de pièces développées et produites par des entreprises européennes sur le sol européen – et dont l'autorité de conception est européenne, en limitant les exceptions.

Par ailleurs, les fonds publics visant à protéger les entreprises et les technologies stratégiques ou innovantes demeurent insuffisants : leur dotation est limitée, le nombre d'opérations réalisées chaque année est faible et ils sont difficilement mobilisables pour des levées de fonds de plus de 20 millions d'euros. Le rapporteur spécial appelle donc une nouvelle fois à augmenter les moyens budgétaires alloués par l'État à la protection des entreprises stratégiques et des technologies sensibles, de façon à maximiser les effets de levier qu'il est possible d'obtenir en associant des fonds publics et des fonds d'investissement privés.

Recommandation n° 12 : Renforcer les moyens budgétaires alloués aux fonds publics destinés à la protection des entreprises stratégiques et des technologies sensibles (notamment Definvest et le fonds pour l'innovation de défense).

Les moyens d'action de l'Agence des participations de l'État (APE) pour la protection des entreprises et des technologies stratégiques pourraient être renforcés. Le produit des dividendes perçus par l'État pourrait ainsi être affecté au compte d'affectation spéciale *Participations financières de l'État*, afin de conférer à l'APE une possibilité d'intervention contra-cyclique.

Recommandation n° 13 : Pour accroître le rôle de l'Agence des participations de l'État dans la protection des entreprises stratégiques, affecter le produit des dividendes perçus par l'État au compte d'affectation spéciale *Participations financières de l'État*.

Il n'en demeure pas moins que remédier aux difficultés de financement des entreprises de la BITD passe avant tout par une meilleure mobilisation des fonds privés. Le rapporteur spécial salue les récentes annonces relatives à la création de fonds de *private equity* ouverts aux particuliers souhaitant investir dans la BITD. Toutefois, compte tenu du volume d'épargne disponible, il réitère sa proposition de créer un livret défense et souveraineté ou de flécher une partie des encours des livrets réglementés vers les PME de la BITD. En s'adressant à un public plus large, un tel fléchage aurait une portée symbolique plus forte. Il monterait la détermination de l'État à protéger ses intérêts nationaux. Il permettrait également de mobiliser non seulement l'épargne des Français, mais aussi les Français eux-mêmes, autour de la protection des entreprises stratégiques.

Recommandation n° 14 : Créer un livret défense et souveraineté ou flécher une partie des encours du livret A et du livret de développement durable et solidaire vers les PME de l'industrie de défense.

Enfin, le rapporteur spécial appelle à plus de cohérence fiscale pour contrer les menaces capitalistiques et soutenir les entreprises stratégiques. À l'heure actuelle, une large partie de l'épargne part à l'étranger, notamment aux États-Unis, à la recherche de rendements plus élevés. Afin d'inciter les épargnants à investir dans l'économie française, ou européenne, il pourrait être envisagé de créer un crédit d'impôt spécifique qui permettrait de réduire le montant de l'imposition due au titre des produits des investissements dans des entreprises établies en France ou au sein de l'Union européenne.

Recommandation n° 15 : Créer un crédit d'impôt permettant de réduire l'imposition due au titre des produits des investissements dans les entreprises françaises et européennes.

Enfin, bien que la France dispose d'un cadre juridique solide, éprouvé et exemplaire en matière de vente d'armes et de biens à double usage, certaines banques se permettent de refuser de financer des opérations qui ont pourtant été autorisées par l'État. En conséquence, le rapporteur spécial estime nécessaire d'envisager la possibilité de conférer aux licences d'exportation délivrées par l'État un caractère plus contraignant, qui s'impose d'une manière ou d'une autre aux établissements bancaires.

Recommandation n° 16 : Envisager une évolution du cadre législatif permettant de conférer aux licences d'exportation délivrées par l'État un caractère contraignant pour les établissements bancaires.

Le rapport vous intéresse et vous souhaitez le lire dans son intégralité ? Cliquez ICI

M. Christophe Plassard,

Rapporteur spécial

Commission des Finances , de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale

16 juillet 2025

<u>Vidéo. Analyse géopolitique : Trump, Iran, Israël</u>

Category: 2020-2030, Actualités, Alain Juillet, Videos en ligne

19 août 2025



200 000 abonnés : à l'écoute des analyses géopolitiques d'Alain Juillet

•

Dans cette nouvelle émission en avant première, Alain Juillet et Claude Medori reviennent sur le succès de leur chaîne, qui vient de dépasser les 200k abonnés, et déroulent de nouvelles analyses géopolitiques suite aux récents événements entre Israël et l'Iran. Ils replacent ces tensions dans un cadre plus large, en évoquant les équilibres fragiles au Moyen-Orient et les jeux d'alliances qui en découlent. Ils reviennent sur les dernières déclarations du Président Trump, tant sur le Proche et le Moyen-Orient que sur l'Ukraine, en analysant leur portée diplomatique et leurs implications sur les rapports de force actuels.

Nous démarrons cette émission avec un hommage appuyé à Éric Denécé, disparu soudainement il y a quelques semaines.

Date de mise en ligne: 25/07/2025

Durée: 00:39:51

Compte YouTube : Open Box TV

<u>00:00</u>: Introduction

04:15 : Hommage à Éric Denécé

05:40 : Jusqu'où aller dans la diffusion d'informations ?

<u>07:40</u>: Retour sur les commentaires reçus sous nos émissions

11:45 : Le nucléaire iranien

15:00 : Où est-ce que Netanyahu envoie l'armée Tsahal?

17:20: Bombes Anti-bunker

20:00 : Les protagonistes de la guerre Iran/Israël

26:50 : Conflit Israélo-iranien : la réaction des chinois et des russes

36:45 : L'écologie positive

39:00: Conclusion

Vidéo : Exclusif - La télévision pénètre pour la première fois au sein de la DGSE

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités,DGSE,Renseignement,Services français,SERVICES SPECIAUX,Souveraineté,Videos en ligne



Pour la 1ere fois le patron de la DGSE ouvre les portes de l'institution à une télévision

Russie, Iran, menace terroriste, sécurité, écoutes... Nicolas Lerner, directeur général de la DGSE, les services secrets français, a répondu en exclusivité à toutes les questions de Darius Rochebin pour LCI.

Date de mise en ligne: 08/07/2025

Média : LCI

Invité: Nicolas Lerner, directeur général de la DGSE

Durée: 00:51:00

Poutine : la Russie doit s'affirmer comme puissance souveraine

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités,Géopolitique,Videos en ligne 19 août 2025



Dans une rare confidence à un journaliste russe, Vladimir Poutine revient sur ses débuts à la présidence et reconnaît s'être trompé sur la nature des relations entre la Russie et l'Occident. Pensant d'abord que les divergences reposaient sur l'idéologie, il admet désormais qu'elles relèvent avant tout d'intérêts géopolitiques. De ses illusions des années 2000 à son discours de rupture à Munich en 2007, le maître du Kremlin expose une constante : la Russie ne sera respectée qu'en s'affirmant comme puissance souveraine. Une analyse qui éclaire sa stratégie actuelle et la persistance de l'incompréhension avec les États-Unis et l'Europe.

Commentaire AASSDN : Depuis Sun Tzu nous savons que la connaissance de l'adversaire est primordiale pour comprendre et anticiper. Le renseignement nous apprend également qu'il ne faut pas le mépriser ou lui dénier toute capacité d'analyse et de vision stratégique. Cette interview est passionnante car elle permet de comprendre la vision du maître du Kremlin et

nous fournit les clés pour négocier efficacement une fois admis qu'il n'a pas forcément tous les torts.

« Lorsque je suis devenu président, je n'ai pas tout compris immédiatement » confiait, début juillet, Vladimir Poutine à un journaliste russe, Pavel Zarubin. Extraordinaire confidence à un journaliste qu'il connait (1). Qu'est-ce que le président russe, qui est au pouvoir depuis la démission de Boris Eltsine le 31 décembre 1999, intermède Medvedev (2008-2012) inclus, n'avait pas compris ? Que comprend-il aujourd'hui ? Et pourquoi se livre-t-il à cette réflexion maintenant ?

Le texte de l'interview n'est pas encore en ligne. Mais nous avons des vidéos sous-titrées, dont une, trop courte, en français (2) – ainsi que des comptes rendus et citations éparses sur divers sites russes. « Ces commentaires interviennent alors que le président américain Donald Trump cherche à négocier la fin du conflit ukrainien », nous dit RT (3). On peut penser que la difficulté à trouver une issue malgré le dialogue direct engagé avec le président Trump l'a contraint à réfléchir à ce qu'il pouvait en attendre – et quelles raisons de fond, au-delà de la complexité inévitable du moment, expliquent une incompréhension qui devient évidente.

Vladimir Poutine reconnaît que des différends, des divergences avec les Etats-Unis et les pays européens existaient dès les années 2000. « Pourtant, nous avions des illusions, qui portaient sur les points suivants : moi et beaucoup d'autres à l'époque pensions que les problèmes dans les relations entre l'Union soviétique et 'l'Occident' étaient avant tout des divergences idéologiques. D'un côté, un régime communiste que beaucoup considéraient comme une tyrannie et de l'autre le monde démocratique, dirigé par les Etats-Unis ». Et, admettant que lui-même, qui avait appartenu pendant vingt ans aux services de renseignement soviétiques, partageait ce point de vue, Vladimir Poutine ajoute : après la disparition de l'URSS (1991), « il n'y avait plus de régime communiste ». Pourtant, les intérêts stratégiques de la nouvelle Russie n'étaient pas pris en compte. L'Occident « est resté indifférent à ses intérêts et à ses préoccupations ».

« Il est devenu évident pour moi que l'idéologie avait peut-être une certaine importance, mais que toutes ces contradictions étaient essentiellement fondées sur des intérêts géopolitiques, c'était l'essentiel ».

Pourtant, rapporte RT (3), l'homme passionné par l'histoire de son pays connaît les liens entre la Russie et la naissance, avec la révolte des Treize colonies contre les Anglais (1776) de ce qui deviendra les Etats-Unis. « Nous les avons vraiment aidés, nous leur avons même fourni des armes, nous les avons aidés financièrement, etc. » – ce qui n'est jamais dit, même ici, où nous regardons plutôt l'aide française aux Insurgés, sans laquelle leur révolte aurait été balayée. De plus, ajoute le président russe, évoquant la guerre de Sécession américaine (1861-1865) opposant les Etats fédérés du président Lincoln au nord à la Confédération dirigée par Jefferson Davis au sud, « nous avons soutenu le Nord pendant la guerre entre le Nord et le Sud. Et dans ce sens, nous avons trouvé quelque chose qui nous a unis ».

Le mot est fort.

RT ajoute que, « malgré de grandes périodes de rivalité, l'histoire entre la Russie et les États-Unis est parsemée de moments de partenariat notables. Outre les exemples mentionnés par M. Poutine, les deux pays se sont engagés dans une coopération économique dynamique dans les années 1930, qui a aidé l'Union soviétique à s'industrialiser tout en aidant les entreprises américaines ébranlées par la Grande Dépression ». Et encore que « les deux nations sont ensuite devenues des alliées pendant la Seconde Guerre mondiale, combattant l'Allemagne nazie et coordonnant leur action dans le cadre du programme de prêts-bails, qui a permis à Washington d'effectuer d'importantes livraisons d'armes et de fournitures à Moscou ». Ce qui est vrai. Sans les armes américaines, les Soviétiques n'auraient pas pu tenir contre les troupes allemandes, sans la résistance russe (entre 20 et 25 millions de morts contre 400 000 américains (4) à comparer aux 620 000 morts pendant la guerre de Sécession), l'Allemagne nazie pouvait durer.

Et puis, ajoute RT, Soviétiques et Américains ont su trouver un accord au pire moment de la Guerre froide, en 1962 à Cuba.

S'il y avait donc entre « l'Occident » et la Russie un chemin à creuser, il y avait aussi – et dès avant les années 2000, de vraies divergences (pensons à la disparition de la Yougoslavie en 1992, pensons à la Serbie, au Kosovo, 1998-1999). Mais d'autres sont « apparues clairement dès le début des années 2000 », confie Vladimir Poutine à Pavel Zarubin, même si lui et d'autres pensaient que la fin du communisme avait changé la donne. Mais il lui a bien fallu admettre que « l'attitude dédaigneuse envers les intérêts stratégiques de la Fédération de Russie n'était pas seulement dédaigneuse, mais elle était liée à la volonté manifeste d'obtenir des avantages géopolitiques ». Alors, « j'ai commencé à dire à mes collègues occidentaux : écoutez, vous dites une chose, et vous en faites une autre. Voici la preuve. Puis j'ai présenté cette preuve. Ils ont hoché la tête et ils ont dit, oui, oui, nous allons régler ça maintenant ».

« Et rien ne s'est passé. C'était tout le contraire ». La déception a dû être immense. En effet donc, l'URSS disparue, la Russie « pensait qu'elle ferait partie du monde civilisé ». Mais non. La Russie de plus n'avait pas la puissance de l'URSS. Elle était donc priée de vivre selon les « règles » inventées par d'autres pour leurs intérêts.

Tout ce que proposait la Russie était rejeté. « Alors il est devenu évident que tant que nous ne nous affirmerions pas comme une puissance souveraine indépendante capable de défendre son avenir, nous ne serions pas respectés ». Était-ce risqué ? demande Pavel Zarubin. « Oui, dans un sens, c'est risqué ». Mais visiblement, Vladimir Poutine a pris sa décision – il va dire clairement les choses. Nous sommes en février 2007, il est dans l'avion qui le conduit à la conférence de sécurité de Munich dont nous rendions compte ici (5). « Pendant le vol, j'ai examiné le brouillon préparé par mes collègues, je l'ai mis de côté et j'ai tout réécrit à partir de zéro. Je n'ai pas fait cela parce que nous voulions nous confronter, nous disputer avec quelqu'un ». Mais « la Russie est un pays qui ne peut pas vivre autrement et j'ai estimé qu'il était opportun d'exprimer nos préoccupations ».

La suite est intéressante pour comprendre ce que la Russie fait et veut aujourd'hui – ses alliances, les BRICS, etc. « D'ailleurs, vous pouvez me faire confiance : j'ai constaté que les mêmes préoccupations se manifestaient chez de nombreux autres acteurs des relations internationales. Mais compte tenu de la puissance mondiale des Etats-Unis, ils se sont tu et ont gardé le silence ». Ainsi, une évidence s'est imposée au président russe : « La Russie sera indépendante et souveraine ou n'existera pas du tout. Je voulais faire passer cela à nos partenaires dans l'espoir qu'ils entendraient et adapteraient d'une manière ou d'une autre leur attitude envers la Russie ». Puis, prenant un exemple : « Depuis les années 1990, ils nous ont

promis de ne pas étendre l'OTAN à l'est ». Mais ? « Ils nous ont menti à chaque étape (...) en prétendant que rien de tel ne s'était produit. Il en a été de même sur de nombreuses autres questions ».

Bien sûr, Vladimir Poutine sait que son discours à Munich en 2007 (« On s'en souvient souvent ») a posé un jalon. « Mais malheureusement, cela n'a pas été entendu » – au sens accepté, certainement. Pourtant, son avertissement d'alors résonne très fort aujourd'hui : « Un monde où il n'y a qu'un seul maître, qu'une seule souveraineté (...) est en fin de compte pernicieux non seulement pour ceux qui sont dans le système, mais aussi pour le souverain luimême, parce qu'il se détruit de l'intérieur ». Voilà un« discours délétère pour les auditeurs américains ", répondait l'International Herald Tribune (5). Délétère et sans effet. Nous savons bien ici que les Russes ont essayé encore de proposer des collaborations entre partenaires égaux, sous la présidence de Dimitri Medvedev (2008-2012) par exemple (6), sans aucun succès. Vladimir Poutine encore en été 2021 en rencontrant Joe Biden à Genève (7). Même échec avec la suite que l'on connaît.

A ce point, pouvons-nous nous demander ce à quoi Vladimir Poutine réfléchit pour la suite ? Regrette-t-il comme du temps perdu d'avoir pensé que la Russie faisait partie de ce côté ouest du « monde civilisé » ? Désire-t-il encore reprendre le fils d'une histoire à laquelle il a cru ? Ou encore, à quoi est due cette incompréhension persistante (8) entre les deux parties qui s'affrontent maintenant par les armes en Ukraine ? N'y a-t-il pas, outre les intérêts géopolitiques, la forte prégnance, à l'ouest, aux Etats-Unis comme en Europe, de l'idéologie néoconservatrice ? Ou faut-il remonter plus loin ?

Il est urgent de réfléchir.

Hélène NOUAILLE

La lettre de Léosthène 19 juillet 2025 n° 1927/2025

Notes:

- (1) Kremlin.ru, Answers to questions from journalist Pavel Zarubin http://en.kremlin.ru/search?query=pavel+zarubin
- (2) You Tube, mis en ligne le 14 juillet 2025, extrait de l'interview de Poutine par Pavel Zarubin (8 minutes, en français)

https://www.youtube.com/watch?v=-3Idb1VGR6k

En anglais et en longueur :

https://www.youtube.com/watch?v=A9vDsaBZypU

- (3) RT, le 6 juillet 2025, *Putin touts historic 'very friendly' Russia-US ties* https://www.rt.com/russia/621069-putin-touts-historic-friendly-us-ties/
- (4) Statista, *États-Unis*: nombre de décès de militaires par guerre 1775-2023 https://fr.statista.com/statistiques/1420397/etats-unis-nombre-morts-militaires-par-querre/

(5) Voir Léosthène n° 279, le 14 février 2007, Conférence de Munich sur la sécurité : la clarté du verbe

Emoi autour du discours de Vladimir Poutine lors de la 43° conférence de Munich : le début d'une nouvelle guerre froide, s'interrogent les observateurs ? Le discours de Vladimir Poutine – quelles que soient les réserves que l'on puisse y apporter – oblige le reste du monde à se poser des questions habituellement occultées, pour chacun et pour son leader aujourd'hui, les Etats-Unis : " (...) Un monde où il n'y a qu'un seul maître, qu'une seule souveraineté (...) est en fin de compte pernicieux non seulement pour ceux qui sont dans le système, mais aussi pour le souverain lui-même, parce qu'il se détruit de l'intérieur " avertit le président russe. Le texte intégral de son intervention est donné sur le site en anglais (texte officiel) et en français, dans la traduction que nous proposons. Il est fondamental pour la nouvelle tournure des relations USA Russie – et par ricochet, pour l'Europe. Analyse.

Le texte en français de l'allocution de Vladimir Poutine : https://www.voltairenet.org/article145320.html

- (6) Voir Léosthène n° 524/2009 du 24 octobre 2009, Medvedev à Belgrade : retour sur la sécurité européenne
- (7) Voir Léosthène n° 1571 du 16 juin 2021, Biden et Poutine à Genève : terrains communs, dits et non-dits
- (8) Blog Emmanuel Todd, le 17 mars 2025, Emmanuel Todd, *La Russie est notre Rorschach*https://substack.com/home/post/p-168540312

Source photo : Pixabay

<u>Délégation de l'Aveyron : Cérémonie et hommages au camps du Struthof</u>

Category: 1935-1940,1940-1942,1942-1945, Actualités

19 août 2025



Le 3 juin 2025, dans le cadre d'un voyage mémoriel, la classe de 4èmeA du collège annexe de La Fouillade, sous le patronage de l'AASSDN, a visité le <u>camp de concentration du Natzweiler Struthof.</u>

Le groupe était constitué de 14 élèves âgés de 12 à 14 ans, encadrés par leurs professeures de français et d'histoire ainsi que la délégation Aveyron de l'AASSDN et celle du comité de Villefranche de Rouergue de l'ANACR.

Accueillis par Christian POUPART, délégué local de l'AASSDN, les élèves ont honoré la mémoire des compagnons de la libération passés ou morts dans ce camp ainsi que les 106 membres du <u>réseau Alliance les 35 du GMA Vosges</u> et les 4 femmes, françaises et britanniques du <u>SOE (special operation executive)</u>, parachutées en France exécutés au camp dans la même nuit.

Chaque élève a lu une biographie des victimes des nazis et ont clôturé la cérémonie par un émouvant chant des partisans. Ils ont été profondément marqués par cette visite, "n'ayant pas trouvé les mots" pour exprimer leur ressenti suite à cette visite Ils ont promis de témoigner et de transmettre la mémoire des morts. Le 27 mai une délégation de cette classe a participé à la cérémonie organisée à la statue de la Résistance de Villefranche de Rouergue avec Christophe BURBAUD Sous-préfet de Villefranche. Une exposition concernant cette expérience sera présentée en novembre sous la présidence de Madame Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD Préfète de l'Aveyron qui a aidé à la réalisation de ce voyage.

Marc HUBENTZ

Délégué pour l'Aveyron de l'AASSDN

Vidéo: Le nucléaire au cœur des conflits modernes

Category: 2030-2040, Actualités, Alain Juillet

19 août 2025



Commentaire AASSDN : Interview sur la chaine Open Box TV de Hugues Pernet, Premier ambassadeur de France à Kiev. Une mise en perspective historique absolument indispensable pour mieux comprendre le conflit russo-ukrainien.

Dans cette nouvelle émission, Alain Juillet et Claude Medori reçoivent Hugues Pernet, premier ambassadeur de France à Kiev pour analyser la doctrine nucléaire dans les conflits à venir. Cette émission passionnante nous permet une lecture éclairée sur les accords diplomatiques et tactiques autour de la dissuasion nucléaire. En ce sens, la visite du président Macron en Angleterre constitue une évolution stratégique importante. Les rapports entre les États-Unis et la Russie aujourd'hui sont à la base de la sécurité en Europe. Peut-on encore croire à une issue pacifique quand les alliances militaires, les intérêts économiques et les récits nationaux s'entremêlent ? La paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais un équilibre fragile entre puissance, mémoire et volonté.

Date de mise en ligne: 18/07/2025

Durée: 00:46:00

Compte YouTube : Open Box TV

•

00:00: Introduction

<u>02:00</u> : Réactions internationales : deux poids, deux mesures <u>03:20</u> : Par quoi est marquée l'indépendance de l'Ukraine ?

09:20 : le mémorandum de Budapest

<u>11:50</u>: Qu'est ce que le "Mutual Assured Destruction"?

15:00 : La réunification de l'Allemagne

<u>19:00</u>: Une provocation de la part de Zelensky?

22:50 : La coercition pour mettre en œuvre l'accord de 1968

28:00 : Non utilisation d'armes tactiques

35:00 : Les vertus de l'OTAN

41:40 : Discussion libre

<u>Vidéo exclusive : Hommage au Colonel</u> <u>André Sérot, héros de l'ombre, assassiné à</u> <u>Jérusalem en 1948</u>

Category: 1935-1940,1940 : Invasion de la France,1940-1942,1940-1944 : Résistances en France,1942-1945,1945-1954,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Colonel André Serot,Contre-espionnage,Services français,Souveraineté,Videos en ligne,Videos historiques 19 août 2025



L'AASSDN a réalisé un court-métrage sur le colonel André Sérot, officier de renseignement dans l'entre deux guerres et pendant la Seconde Guerre mondiale. Co-fondateur de l'AASSDN, il est mort pour la France à Jérusalem en septembre 1948 alors qu'il accompagnait le comte Bernadotte envoyé spécial de l'ONU qui tentait de trouver une solution au conflit opposant (déjà) Arabes et Juifs établis en Palestine.

Ce film peut être visionné gratuitement en <u>cliquant ici</u> ou ci-dessous :

A voir également : des vidéos exclusives ASAF / AASSDN

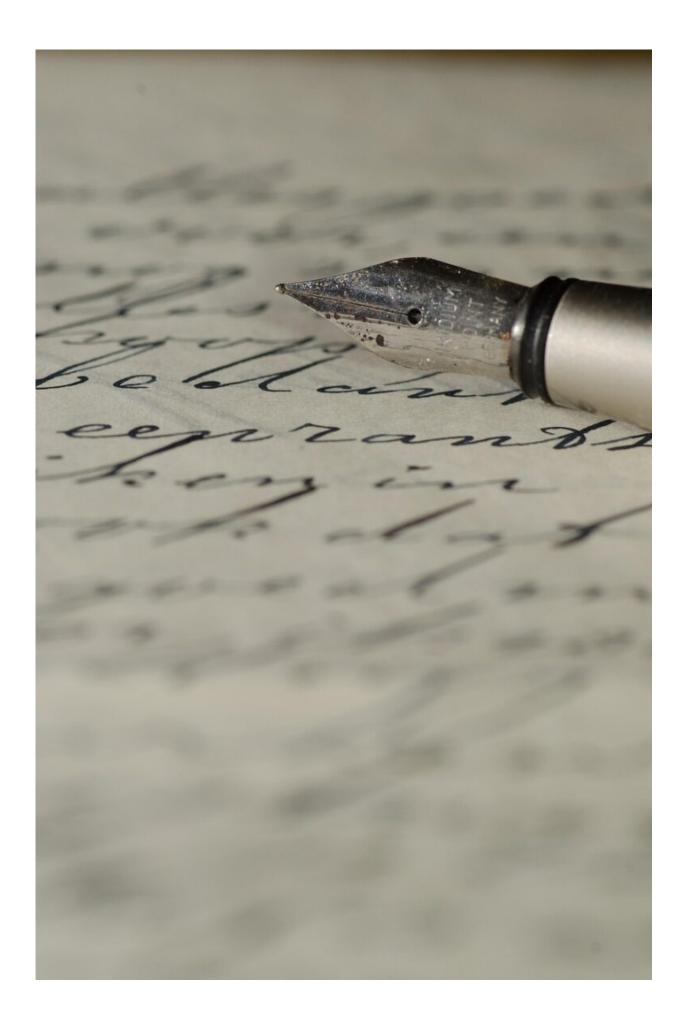
Jacques Voyer (BCRA)

Paulette Duhalde (SR)

Nouvelle-Calédonie : L'accord de Bougival est-il une menace pour l'unité de la France et la démocratie ?

Category: 2020-2030, Actualités, Géopolitique

19 août 2025



Présenté comme une avancée, l'accord signé à Bougival acterait en réalité une rupture grave avec les principes républicains et la volonté démocratique des Calédoniens. Véritable capitulation, il ouvrirait la voie au démantèlement progressif de la France et à la contagion séparatiste.

S'il était appliqué, l'accord subversif de Bougival porterait un coup fatal simultanément à la France et à la Démocratie : Les prétendus représentants des Loyalistes calédoniens viennent de signer un nouveau Munich du Pacifique, trahissant leurs électeurs et piétinant les trois référendums qu'ils avaient pourtant encensés. Les Calédoniens avaient rejeté librement par trois fois la sortie de la République. Or on vient d'acter à Bougival la création d'un « état calédonien » dans notre République, dont un article gravé dans le marbre de la Constitution garantit pourtant qu'' elle est une et indivisible". Sidérant!!!

Le problème à résoudre, certes ardu, consistait à rechercher un statut particulier de large autonomie pour le territoire, équilibré pour concilier ses particularités et antagonismes. Mais il y avait un impératif démocratique à rester dans le cadre de la volonté majoritaire des Calédoniens librement exprimée

En accouchant d'un monstre juridique, un gouvernement d'irresponsables minoritaires a perdu la raison. Il ouvre la porte à un démantèlement de la France. Cette capitulation gouvernementale en rase campagne recèle en effet inéluctablement un effet de contagion non seulement pour l'ensemble de l'Outre-Mer mais également en Métropole. Les Séparatistes corses n'applaudissent-ils pas déjà des deux mains?

En fait, s'il était appliqué, l'accord de Bougival enclencherait un retour aux provinces du Moyen-Age. Y faire barrage à tout prix est par conséquent un devoir impérieux.

Michel FRANCESCHI